



Réf. Farde e-Assemblées : 2377251

N° OJ : 127

Projet d'Arrêté - Conseil du 07/12/2020

Objet : Bâtiment «Frontispice» - rue du Frontispice 6-8-8bis-10 à 1000 Bruxelles.- Convention entre la Ville de Bruxelles et l'asbl "Wit-Gele Kruis van Vlaanderen".

Le Conseil communal,

Vu la Nouvelle loi communale,

Attendu que la Ville de Bruxelles et la Wit-Gele Kruis utilisent une même installation de chauffage dans un bâtiment dont elles sont propriétaires chacune d'un étage situé rue du Frontispice 6-8-8bis-10 à 1000 Bruxelles;

Sur proposition du Collège et des Bourgmestre et Echevins,

Décide :

Article unique : d'approuver les termes de la convention entre la Ville de Bruxelles et la Wit-Gele Kruis van Vlaanderen vzw ayant pour objet la gestion d'un système de chauffage commun entre deux parties propriétaires d'étages du bâtiment « Frontispice », rue du Frontispice 6-8-8bis-10 à 1000 Bruxelles.

Annexes :

[convention fr \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)